



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 octobre 2018

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet : PREAVIS 11/2018 - – STATIONNEMENT DE SUBSTITUTION

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 11/2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 44 voix pour, 4 contre et 3 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser des parkings de substitution pour la durée des travaux du plateau de la gare de Cully sans la construction du parking provisoire du giratoire de la gare de Cully proposée dans le préavis de la Municipalité;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux d'aménagement pour un montant de CHF 397'870.00;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'aménagement des parkings de substitution de CHF 397'870.00 sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 79'574.00 par année (chapitre 432), la première fois au budget 2019.
5. **Soumettre** aussi le parking du complexe scolaire des Ruvines à la nouvelle tarification, soit « avec une tarification identique à celle prévue au Stade des Ruvines ».

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2018.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 octobre 2018

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet : PRÉAVIS 12/2018 – DÉPASSEMENTS DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS PRÉAVIS
24/2014, 10/2015, 20/2015 ET 16/2016

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 12/2018 de la Municipalité du 3 septembre 2018 ;
Oùï le rapport de la Commission de finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 47 voix pour et 4 abstentions



1. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 133'094.67 au préavis 24/2014 ;
2. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 45'612.90 au préavis 10/2015 ;
3. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 134'298.53 au préavis 20/2015 ;
4. **d'approuver** le dépassement du crédit d'investissement de CHF 19'062.80 au préavis 16/2016.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2018.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 octobre 2018
Présidence: M. Nicolas Blanc
Objet : PRÉAVIS 13/2018 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 13/2018 de la Municipalité du 3 septembre 2018 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 45 voix pour et 2 contre et 4 abstentions



1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 ;
2. **d'augmenter** le taux communal d'imposition de 3 points le faisant passer à 64% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2018

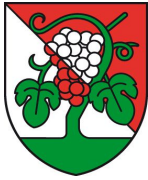
Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2018.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 octobre 2018

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet : PRÉAVIS 14/2018 – COLLÈGES DES RUVINES ET DU GENEVREY - PRESCRIPTIONS
AEAI, TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 14/2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018 ;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son
étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix pour et 1 abstention



1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de mise en conformité des collèges des Ruvines, du Genevrey et du Vanel selon les recommandations AEAI;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 297'000.- toutes taxes comprises ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 190'000.- TTC sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 12'700.- par année (chapitre 35103, collège des Ruvines), le premier au budget 2020 ;
5. **d'amortir** l'investissement de CHF 94'000.- TTC sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 6'300.- par année (chapitre 35301, collège du Genevrey), le premier au budget 2020 ;
6. **d'amortir** l'investissement de CHF 13'000.- TTC sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 2'600.- par année (chapitre 35104, collège du Vanel), le premier au budget 2020.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2018.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 octobre 2018

Présidence: M. Nicolas Blanc

Objet : PRÉAVIS 15/2018 – CHEMIN DU VIGNY, CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 15/2018 de la Municipalité du 3 septembre 2018 ;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin du Vigny à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 308'000.- hors taxes ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement CHF 308'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 10'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2019 ;
5. **de constater** que le préavis 07/2015, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 11 mai 2015 et qui portait sur le même objet, est désormais caduc.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2018.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz